



Partage de la vente d'une maison après calcul succession

Par **emeline35**, le **09/09/2015** à **11:33**

Bonjour,

La maison de mon père décédé est vendue. Lors de la succession j'avais fait valoir mes droits, mon frère et ma soeur ayant déjà eu leur appartement acheté par mon père de son vivant et pas moi ! donc le notaire a établi les partages en tenant compte de ces deux acquisitions et a réparti les sommes à chacun, ma part étant donc plus élevée j'ai donc payé plus de frais de succession.

Maintenant ma soeur veut que le partage de la maison se fasse en parts égales.... est-ce possible un tel revirement, donc ce qui a été fait devant notaire serait remis en question ??? je vous le demande. Je m'attends donc au pire avec elle, je crains qu'elle demande au notaire de bloquer l'argent de cette maison pour que je revienne sur mes droits (elle en a touché quelques mots à mon frère qui m'a mis au courant) et dans ce cas qu'elle est la solution sans frais à envisager pour que je conserve ce qui est en droit de me revenir.

Merci de me conseiller.

Cordialement